

## Privilège—M. W. Baker

**Mme le Président:** ... ou le plan Trudeau ou quelque chose de cette nature, je pense que c'est aussi acceptable. Cependant, ce point de vue est très controversé et j'effectue actuellement des recherches à cet égard. Je rendrai ma décision quand je me serai informée, mais pour l'instant, je prie le député de tenir compte de la susceptibilité du secrétaire parlementaire et, chaque fois que c'est possible, de l'identifier par le nom de sa circonscription. Par exemple, dans le cours de sa citation, il aurait pu dire que la contribution du représentant d'Oshawa, etc. . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** J'ai lu les précédents et j'ai même eu l'occasion de discuter en privé de cette question avec le leader du gouvernement à la Chambre. Je sais que le député de York-Est et secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) s'intéresse à la question et je vais tâcher de m'en tenir à ce que je considère comme une décision provisoire en attendant les résultats d'une recherche plus poussée. J'étais certain, madame le Président, que vous n'envisagiez pas d'ajourner la Chambre pendant ce temps. Non je ne le pensais vraiment pas.

J'aimerais maintenant revenir à ce dont je voulais parler. Je dois d'abord vous préciser de quoi il s'agit. Il s'agit d'un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, 27 mars 1981. Je ne relirai pas ce que j'ai lu avant que le secrétaire parlementaire intervienne—je le remercie d'ailleurs de son intervention. Je vais reprendre la lecture de l'article au moment où il parle du député d'Oshawa, le chef du NPD et où il dit:

Le document transmis par M. Broadbent et intitulé «Remarques émanant du cabinet du chef du Nouveau parti démocratique du Canada», renferme plusieurs longs passages qui se sont révélés être absolument identiques à certains passages d'un document déposé il y a trois jours par M. Chrétien et qui constituait la réponse officielle du gouvernement au rapport du comité des affaires étrangères du Parlement britannique, présidé par sir Anthony Kershaw.

L'article ajoute:

Le document de M. Broadbent comme celui de M. Chrétien utilisent tous deux les mêmes exemples et les mêmes arguments pour expliquer la façon dont le gouvernement britannique procède avec les requêtes émanant du Parlement canadien. Ils utilisent tous deux pratiquement les mêmes mots pour donner leurs points de vue respectifs sur la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en septembre dernier.

L'article cite ensuite un extrait du document en question. Je le dis pour guider les sténographes. Ce passage dit ceci:

«Certains premiers ministres provinciaux ont accepté certaines des propositions du premier ministre qui, de son côté, a accepté certaines de leurs propositions. Certains premiers ministres ont rejeté les propositions de leur homologues, d'autres ont rejeté certaines propositions du premier ministre. Quand est venu le temps de faire la synthèse de la position de tous les premiers ministres sur chacun des 12 points à l'ordre du jour de la conférence, on a pu constater qu'il n'y avait unanimité sur aucun des 12 points. Mais comme on vient de l'indiquer, les raisons de ces discordes étaient nombreuses et on ne peut blâmer aucune des parties en présence d'être responsable de cet échec.»

Entre le texte déposé par M. Chrétien et le rapport de M. Broadbent, seule la dernière phrase diffère; le reste est exactement le même. La seule différence, et je dois le souligner, en toute justice, est celle-ci:

(Le document de M. Chrétien finit avec la phrase suivante: «... on ne peut imputer le blâme à personne»).

Je voudrais souligner le contraste qu'il y a entre l'attitude du ministre de la Justice (M. Chrétien) à l'égard des Britanniques et celle que le premier ministre (M. Trudeau) a adoptée aujourd'hui à l'endroit des premiers ministres provinciaux. Fait assez curieux, les arguments que vont faire valoir nos émissaires auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne, diffèrent nettement de ceux qui sont présentés ici, à la Cham-

bre. Je sais que le député de Gatineau (M. Cousineau) rougit de l'illogisme dont fait preuve le chef de son parti.

Je voudrais continuer de citer des extraits de l'article du *Globe and Mail*. Je signale aux sténographes que ce qui suit n'était pas une citation, dans l'article. On dit ceci:

De même, M. Broadbent se porte à la défense d'un memorandum du gouvernement exposant la stratégie fédérale et qui avait fait l'objet d'une fuite durant la conférence de septembre, en faisant remarquer que «le memorandum avait pour objet d'exposer la meilleure façon de réaliser un consensus sur le plus grand nombre possible des 12 sujets à l'étude».

Nous savons tous de quel memorandum il s'agit. Il s'agit du document Kirby, le document dit des «sales coups», dont parle le chef du NPD, ce champion de la Constitution dans un mémoire au Parlement britannique—il ne l'a pas publié ici—en disant qu'il avait pour objet de réaliser un consensus. Nous savons bien sûr quel était l'objet de ce document. Le fait devient excessivement important car il a suscité des allégations . . .

**Une voix:** Quelle est votre question de privilège?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** ... en Saskatchewan de la part d'un député provincial qui a affirmé que le document du NPD avait été rédigé par un fonctionnaire fédéral, et le procureur général de la Saskatchewan a été prié de faire enquête sur cette affaire, une affaire qui—j'hésite à employer une expression non parlementaire—frise la duplicité.

Madame le Président, j'ai l'intention de proposer une motion à la fin de mes observations. On a déjà débattu la question de l'aide accordée par le gouvernement à un parti politique et refusée aux autres partis représentés à la Chambre des communes . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai peine à m'entendre à cause du chahut provoqué par le petit croupion rouge derrière moi. On semble extrêmement agité dans ce coin là.

Quoi qu'il en soit, on a déjà soulevé à la Chambre des communes la question de savoir si un gouvernement, quelle que soit son étiquette politique, est en droit d'accorder de l'aide à un parti politique et de la refuser à d'autres. Cela empêche la répartition juste et équitable des ressources de recherche.

**Une voix:** Parlez-nous donc de l'équité.

● (1240)

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mes amis me demandent de leur en parler. Je les remercie de l'invitation. Je leur en parlerai certainement puisque c'est à propos de cela que je veux m'expliquer.

Si vous me le permettez, je me reporterai à certaines choses qui se sont déroulées à la Chambre des communes et qui ont commencé le 5 novembre 1979 lorsque le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a fait certaines observations. Je signale en passant que le député de Glengarry-Prescott-Russell n'est pas à la Chambre aujourd'hui à cause d'une maladie que nous regrettons tous. C'est un bon député. Il occupe le fauteuil de temps à autre et peut donc parler en toute connaissance de cause de questions de ce genre. Le jour qui nous intéresse, il avait parlé de fonds puisés dans le Trésor public par le ministre des Transports d'alors, le député de Végréville (M. Mazankowski), pour publier un document connu sous le nom de